

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *les écoles voisines Pont, Donneloye, Boilley, Orrens, et Croncy*
- a. Leurs noms. *environ demi lieue & entrelles les deux plus éloignées Pont à une lieue*
- b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant des Psaumes, le Catechisme.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *on tient l'école en hiver et en été elle dure en hiver trois heures par école et en été la moitié moins*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Paléttes Psaumes Catechisme Dictionnaires Recueil de papage*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *aussi bien que possible*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Six heures*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *le Citoyen Pastour examinait les prétendants et le Seigneur de Boilley avait le droit de choisir entre les nommés*
- b. D'où est-il? *De Gopens*
- c. Son nom *Jean Pierre Duc*

(3)

- d. Son âge. *D'environ 23 ans*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *il n'est pas marié*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *instituteur depuis quatre ans*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *chez lui ou il travailloit à la campagne*
- b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *il fait des prières publiques. et conduit le chant des Psaumes à l'Eglise*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *on avoit déjà dit qu'il y avoit 15 enfans en tout en hiver & en été il n'y a que ceux qui ne peuvent pas travailler qui la fréquentent*
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
- b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Rien*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on paye pour être admis à l'école depuis sept ans six baches par enfant.*
- 15°. Bâtiment de l'école. *Il n'y a point de bâtiment pour l'école*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *On loue une chambre chez un particulier au prix de dix florins par ans*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

La pension au Régent consiste en argent

A. En argent, bled, vin, ou bois?

à vingt francs, deux sacs de Seigle et deux d'avoine. La Commune donne

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -

deux chars de bois pour chauffer la chambre

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

La pension se fait par la Commune qui retire des pères et mères ce que j'ai dit au plus haut No. 14.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

à Gopens le 11 Mars 1799.

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

missch

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Orzens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Cronay, Agence d'Orzens

d. District

Dyverdan

e. Canton

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

0

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

0

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

0

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

on répond au No 12

55

N. 28